

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DFPE 7 Dotations, convention et avenants pour les associations gestionnaires de centres de protection maternelle et infantile (3 816 367 euros).

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3411-1 et suivants ;

Vu les deux conventions pluriannuelles de fonctionnement pour deux centres de protection infantile signées le 8 novembre 2017 entre le Département de Paris et l'association « Enfant et Santé », dont le siège social est situé 11 bis rue Curial à Paris (19^e), et notamment leurs articles 2-3 ;

Vu les cinq conventions pluriannuelles de fonctionnement pour cinq centres de protection infantile signées le 23 novembre 2017 entre le Département de Paris et l'association « Croix Rouge Française », dont le siège social est situé 8 avenue Montaigne 93160 Noisy le Grand, et notamment leurs articles 2-3 ;

Vu les trois conventions pluriannuelles de fonctionnement pour trois centres de protection infantile signées le 06 décembre 2017 entre le Département de Paris et l'association « Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon », dont le siège social est situé 35 rue du Plateau à Paris (19^e) et notamment leurs articles 2-3 ;

Vu la convention pluriannuelle de fonctionnement signée le 08 novembre 2017 entre le Département de Paris et l'association « Goutte de Lait Saint Léon », dont le siège social est situé 35-37 rue Duplex à Paris (15^e), et notamment son article 2-3 ;

Vu la convention pluriannuelle de fonctionnement signée le 08 novembre 2017 entre le Département de Paris et l'association « Œuvre de la Chaussée du Maine Centre d'Etudes et d'Action Sociale et d'Initiatives Locales », dont le siège social est situé 4 rue Vigée Lebrun à Paris (15^e), et notamment son article 2-3 ;

Vu la convention annuelle de fonctionnement signée le 14 mars 2018 entre le Département de Paris et l'association « USSIF » (devenue VYV CARE) dont le siège social est situé 167 rue Raymond Losserand

à Paris (14^e); Et vu l'acte du 31 juillet 2016 constatant la réalisation de l'apport partiel d'actifs de VYV CARE ;

Vu la convention pluriannuelle de fonctionnement signée le 26 octobre 2017 entre le Département de Paris et l'association « Groupe d'œuvres Sociales de Belleville », dont le siège social est situé 162 rue de Belleville à Paris (20^e), et notamment son article 2-3 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019 par lequel Madame La Maire de Paris, propose de fixer les dotations et l'autorise à signer une convention et des avenants avec les associations gestionnaires de centres de protection maternelle et infantile (3 816 367 euros) ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne SOUYRIS, au nom de la 4^e commission,

Délibère :

Article 1 : Le montant des dotations de fonctionnement 2019 des centres de PMI est fixé comme suit :

Associations gestionnaires	Adresse des centres	Montant des dotations 2019
Enfant et Santé	11, bis rue Curial (19e)	310 752 €
Enfant et Santé	52, avenue de Flandre (19e)	218 068 €
Croix Rouge Française	48, rue du Faubourg Saint-Denis (10e)	315 416 €
Croix Rouge Française	42, rue Vandrezanne (13e)	185 509 €
Croix Rouge Française	145, boulevard Ney (18e)	300 535 €
Croix Rouge Française	61/ 63, rue des Haies (20e)	312 796 €
Croix Rouge Française	93, rue Haxo (20e)	210 457 €
Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon	29, rue Robert et Sonia Delaunay (11e)	367 721€
Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon	6, bis rue Clavel (19e)	289 549 €
Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon	119, rue d'Avron (20e)	361 215 €
Goutte de Lait Saint-Léon	35, rue Dupleix (15e)	235 581 €
OCM CEASIL	4, rue Vigée Lebrun (15e)	213 440 €
VYV CARE	26, boulevard Brune (14e)	246 778 €
GOSB	162, rue de Belleville (20e)	248 550 €
TOTAL		3 816 367€

Article 2 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer treize nouveaux avenants et une convention pluriannuelle joints au présent projet de délibération, avec les organismes suivants:

- Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, dont le siège social est situé 18 rue de la Croix Saint Simon (20^e), pour le centre du 29 rue Robert et Sonia Delaunay (11^e), pour le centre du 6 bis rue Clavel (19^e) et pour le centre du 119 rue d'Avron (20^e)
- Enfant et Santé, dont le siège social est situé 11 bis rue Curial (19e), pour le centre du 11 bis rue Curial (19e) et pour le centre du 52 avenue de Flandres (19e)
- Croix Rouge Française, dont le siège social est situé 98 rue Didot (14^e), pour le centre du 48 rue du Faubourg Saint-Denis (10^e), pour le centre du 42 rue Vandrezanne (13^e), pour le centre du 145, boulevard Ney (18^e), pour le centre du 61/ 63 rue des Haies (20^e) et pour le centre du 93 rue Haxo (20^e)
- Goutte de Lait Saint-Léon, dont le siège social est situé 35-37 rue Dupleix (15^e), pour le centre du 35 rue Dupleix (15^e)
- Œuvre de la Chaussée du Maine Centre d'Etudes et d'Action Sociale et d'Initiatives Locales (OCM-CEASIL), dont le siège social est situé 4 rue Vigée Lebrun (15^e), pour le centre du 4 rue Vigée Lebrun (15^e)
- VYV CARE, dont le siège social est situé 167 rue Raymond Losserand à Paris (14^e), pour le centre du 26 boulevard Brune (14^e)
- Groupe d'œuvres Sociales de Belleville (GOSB), dont le siège social est situé 162 rue de Belleville (20^e), pour le centre du 162 rue de Belleville (20^e).

Article 3 : Les dépenses correspondant aux participations visées à l'article 1 et à l'article 2 seront imputées au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 411, nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO